



Politique  
Octobre 2006

**Bva**

**Consultation en vue des Etats-Généraux  
de la condition pénitentiaire**

**– Principaux enseignements de l'étude –**

**Octobre 2006**

Ce sondage est réalisé pour les

**Etats Généraux de la  
condition pénitentiaire**

en partenariat avec



**le nouvel  
Observateur**



Diffusé sur



le 20 octobre 2006

Publié dans



le 20 octobre 2006

**LEVÉE D'EMBARGO LE VENDREDI 20 OCTOBRE 2006 A 07 HEURES**

**Contact BVA : Jérôme Sainte-Marie / Leila Boutamine – 01.71.16.88.34**

# SOMMAIRE

<b>I. NOTE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>II. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
I. Un taux de retour exceptionnel de la part des détenus.....	4
II. Une préoccupation partagée quant aux conditions de vie difficiles des détenus et à la situation singulière des prévenus .....	5
III. Une dénonciation de la part des détenus de manquements au respect des droits fondamentaux.....	7
IV. Regards croisés entre détenus et acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire .....	8
V. Une volonté de voir changer le regard de la société sur le détenu et de mobiliser la classe politique .....	11
<b>III. ANNEXE : QUI A REPONDU A LA CONSULTATION ? .....</b>	<b>13</b>

## **Note méthodologique**

*A la demande des Etats Généraux de la condition pénitentiaire, BVA a réalisé une consultation inédite de l'ensemble des acteurs du monde pénitentiaire. Le dispositif reposait sur **La consultation de l'ensemble des détenus dans les établissements en France...** ...complétée par **la mise à disposition d'un questionnaire en ligne** à l'attention de toutes les personnes en lien avec le monde carcéral*

### **Consultation des détenus :**

*L'Institut BVA a conduit la 1ère consultation auprès de l'ensemble des personnes détenues sur le territoire Français (métropole et DOM TOM). 61 725 questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des établissements pénitentiaires entre le 1er et le 7 juin 2006.*

*L'administration pénitentiaire a mis les questionnaires à la disposition des personnes détenues. Dans 115 établissements, 137 délégués du Médiateur de la République ont pu procéder à la distribution en mains propres de 45 300 questionnaires.*

*Une fois remplis, les questionnaires ont été envoyés sous plis fermés au Médiateur de la République. 15 530 questionnaires (soit un taux de retour de 25%) ont été reçus entre le 12 juin et le 30 septembre 2006.*

*5 000 questionnaires parmi les 15 530 reçus ont été exploités. Ils ont été sélectionnés en respectant un pas de tirage régulier, garantissant ainsi la représentativité de cet échantillon par rapport à l'ensemble des questionnaires reçus.*

### **Consultation en ligne des différents acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire :**

*L'Institut BVA a conduit une consultation Internet des différents acteurs du monde pénitentiaire Un questionnaire en ligne a été hébergé sur le site de BVA, accessible à partir du site Internet des Etats Généraux et des associations partenaires. Cette consultation était tout particulièrement destinée aux...*

- Personnel de l'administration pénitentiaire*
- Magistrats*
- Avocats*
- Personnel médical*
- Autres intervenants extérieurs (aumôniers, visiteurs, ...)*
- Membres de la famille d'une personne détenue*

*Du 25 mai au 30 septembre 5 397 personnes ont participé à cette consultation en ligne. Les résultats portent sur les 2 171 questionnaires qui ont été entièrement remplis et traités.*

## Les principaux enseignements de l'étude

*Comme pour toute étude d'opinion, la note qui suit présente les principaux enseignements de cette consultation en termes de perception de la condition carcérale par les différents acteurs sans présumer de la réalité ou non des situations évoquées.*

### Un taux de retour exceptionnel de la part des détenus

*Un détenu sur quatre a répondu à la consultation*

**25% des détenus en France ont participé à la consultation** en vue des Etats Généraux de la condition pénitentiaire. **Ce taux de retour est exceptionnel** à plusieurs titres :

- Il témoigne d'une participation massive des détenus qui est évidemment sans commune mesure avec celle habituellement observée auprès du Grand public (5 à 10 % de taux de retour).
- Ce taux de retour lève les doutes exprimés lors du lancement de l'opération quant à la mobilisation des détenus. Si le désenchantement des détenus est grand, ils ont cependant répondu en nombre et de manière très complète au questionnaire complexe qui leur a été proposé.
- Il indique enfin - ce qui sera confirmé ultérieurement par le contenu des réponses - que les détenus ont témoigné une grande confiance dans le dispositif qui leur était proposé et qui garantissait, en effet, une réponse sous pli fermé à l'attention du Médiateur de la République.

*Un taux de retour plus difficile à estimer pour les autres acteurs*

Une consultation en ligne permettait par ailleurs aux des intervenants et professionnels du milieu carcéral de prendre part à la consultation. 5397 personnes ont participé à cette consultation (dont 2171 questionnaires exploités). En niveau, ce chiffre est élevé pour une consultation en ligne. Il est toutefois plus délicat d'estimer le taux de retour par rapport à la population ciblée et ceci pour plusieurs raisons :

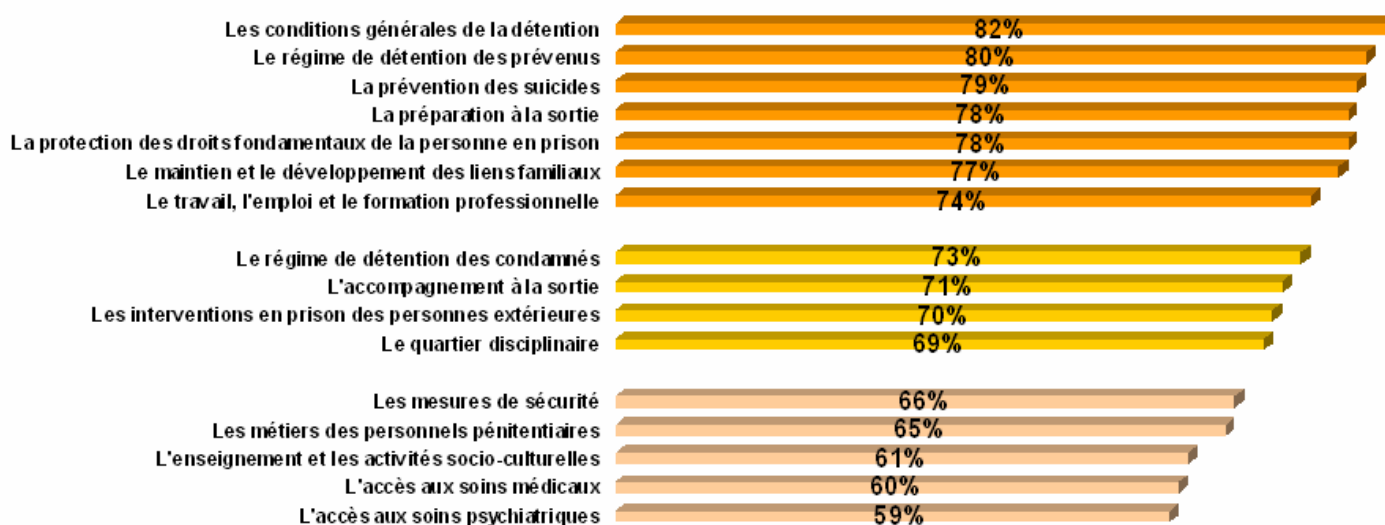
- Il est tout d'abord tout simplement **difficile de cerner le contour exact de la population ciblée**. Elle était ouverte à l'ensemble des avocats (pénalistes ou non), aux magistrats, etc mais ceux-ci ne travaillent pas tous en relation étroite avec le monde carcéral. Leur taux de retour est à ce titre assez faible. D'autres catégories ont quant à elles répondu dans une fourchette de 5 à 10 % comme les juges d'application des peines, certaines personnes extérieures qui interviennent en prison (les personnels médicaux, les enseignants notamment) et, parmi les personnels de l'administration pénitentiaire, les directeurs de prison, les directeurs des services sociaux, ainsi que les personnels des services d'insertion et de probation ont. Les personnels de surveillance

ont, pour leur part, participé à la consultation à hauteur de 1 % de leurs effectifs globaux. Ils sont les seuls acteurs directement concernés par la question à ne pas avoir largement pris la parole

- Notons par ailleurs, qu'à l'inverse des détenus qui recevaient le questionnaire in situ, les autres cibles devaient répondre à une consultation en ligne. Celle-ci était le meilleur moyen d'assurer la mise à disposition pour tous d'un même questionnaire. Il existait toutefois de ce fait d'importantes différences en termes de niveau d'information (quant à l'existence de la consultation), à la facilité de maniement de l'outil informatique et à l'accès à Internet (nous pensons ici particulièrement aux familles des détenus et aux surveillants qui n'ont pas Internet sur leurs lieux de travail)

**Une préoccupation partagée quant aux conditions de vie difficiles des détenus et à la situation singulière des prévenus**

**Graphique : Pourcentage d'insatisfaction des détenus par domaines :**



### *Des conditions de vie en prison qui sont une atteinte à la dignité des détenus*

Les conditions matérielles de vie sont le principal sujet d'insatisfaction des détenus (82 %). L'analyse des attentes des détenus dans ce domaine ainsi que leurs commentaires libres en fin de questionnaire, prouvent qu'**il ne s'agit en aucun cas de réclamer un plus grand confort mais bien des conditions matérielles élémentaires** leur assurant un minimum de dignité. Leurs attentes concernant leurs conditions générales de détention portent principalement sur :

- **l'hygiène et la propreté** : Une des trois actions prioritaires selon les détenus (et selon l'ensemble des autres catégories de répondants) est la mise en place d'installations sanitaires préservant l'intimité de la personne (53 % la citent parmi les 3 actions prioritaires, 86 % la citent comme l'une de leurs attentes). Spontanément, dans leurs réponses à des questions ouvertes, les détenus évoquent également le manque d'hygiène (22 %) et l'insalubrité de leurs cellules (13 %) comme des éléments parmi les plus inacceptables dans leurs conditions de détention.
- **le besoin d'un minimum d'intimité** : Outre le manque d'intimité durant leur toilette, les détenus se plaignent du fait que l'encellulement ne soit pas individuel (52 % le réclament parmi les premières mesures pour améliorer le régime des condamnés ; 19 % en font une citation spontanée ; 84 % des prévenus et 82 % des condamnés le citent comme l'une de leurs attentes) renvoyant au problème plus général de la surpopulation carcérale.
- **la proximité avec la famille** : Pour maintenir le lien avec leurs familles les détenus réclament avant tout (en accord avec leurs familles, les avocats, les surveillants et les intervenants extérieurs) d'être affectés à un lieu proche (50% citent cette réponse parmi les 3 actions prioritaires et 88% au global). Ils souhaitent par ailleurs que soit augmentée la durée des parloirs (49%, 84%) et de pouvoir rencontrer leurs proches dans des conditions respectant l'intimité (45%, 85%). Cette dernière proposition est particulièrement populaire auprès des travailleurs sociaux, des magistrats et du personnel médical.

### *Une préoccupation particulière pour le régime de détention des prévenus et des condamnés en maison d'arrêt*

Par ailleurs, le régime de détention des prévenus paraît particulièrement insatisfaisant aux yeux des détenus (80 % d'insatisfaits et 86 % des prévenus) qui sont rejoints en cela par l'ensemble des autres catégories de répondants, magistrats et personnels de l'administration pénitentiaire compris.

D'après leurs réponses, les détenus en maison d'arrêt souffrent d'être soumis durant de longues périodes à un régime de détention conçu, comme son nom l'indique, pour le court terme (peu de mobilité en interne, limitation des contacts avec l'extérieur, pas d'activité de réinsertion, etc.). Ils souhaitent de ce fait :

- l'assouplissement du régime de détention provisoire par **l'application en maison d'arrêt des aspects positifs de la détention en centre de détention** (62 % de citations),
- **la possibilité de rapprochement avec les familles** (51 % de citation comme action prioritaire) qui est également particulièrement souhaitée par les familles et les intervenants extérieurs.

Les autres acteurs (travailleurs sociaux, surveillants, avocats, magistrats) insistent quant à eux sur un autre aspect problématique de la détention en maison d'arrêt à savoir **la non séparation entre les personnes condamnées et les prévenus** qui sont en attente de jugement.

#### **Une dénonciation de la part des détenus de manquements au respect des droits fondamentaux**

##### *Le besoin d'un contrôle extérieur pour limiter l'arbitraire*

Ce questionnaire a par ailleurs été l'occasion pour les détenus de dénoncer des situations jugées injustes, arbitraires et attentatoires aux droits fondamentaux (78 % sont insatisfaits du respect des droits fondamentaux en prison), notamment en maison centrale (+ 9 points d'insatisfaction). C'est l'un des thèmes qui revient le plus fréquemment dans les commentaires libres en fin de questionnaire : 12 % se disent victimes du manque de respect des surveillants au quotidien (violence, abus d'autorités) et 23 % évoquent un sentiment plus général concernant l'absence de droits.

L'action à mettre en œuvre de manière prioritaire pour la protection des droits fondamentaux selon les détenus et la plupart des acteurs du système est :

- **la mise en place d'un organe de contrôle extérieur** (50 % des détenus le citent parmi les 3 actions prioritaires et 56 % des condamnés en maisons centrales, 81 % le citent comme une de leurs attentes),
- **la mise en place d'un dispositif d'information des détenus sur leurs droits** (cité par 80 % des détenus et par 43 % comme une action prioritaire) qui est particulièrement attendue par les prévenus qui viennent d'être incarcérés depuis peu (55 % le citent comme une action prioritaire).

##### *La trop grande dureté des mesures de sécurité*

Bien que dans une moindre mesure, les détenus sont également insatisfaits du respect de leurs droits lorsqu'ils font l'objet d'un placement en quartier disciplinaire ou lors des interventions de sécurité (7 détenus sur 10). Sur ces deux points, ils souhaiteraient avant tout :

- **que ne soit pas ajouté à une sanction disciplinaire un retrait de réduction de peine** (43 % comme une attente prioritaire et 71 % au global),
- **assister à la fouille de leur cellule** (53 % comme une attente prioritaire et 85 % au global) et **supprimer la fouille corporelle intégrale** (46 % comme une attente prioritaire, 70 % des détenus expriment cette attente).

Sur les questions liées au respect des droits fondamentaux en prison, les surveillants se démarquent par un jugement globalement positif (172/262) et un taux de non réponse élevé pour les actions à mettre en œuvre. A leurs yeux la part d'arbitraire dans les conditions de détention est plutôt à rechercher dans un manque d'harmonisation des règlements intérieurs des établissements pénitentiaires. En ce qui concerne les mesures de sécurité, les magistrats insistent sur l'amélioration du dispositif légal (contrôle et possibilité de recours plus rapides).

### **Regards croisés entre détenus et acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire**

Cette consultation auprès de l'ensemble des acteurs en lien avec le monde pénitentiaire aura par ailleurs permis de mettre en lumière des attentes convergentes et des écarts de perception sur différents aspects des conditions de détention et de déceler des attentes spécifiques à certaines catégories :

*Un consensus quant au besoin de rediriger les personnes souffrant de troubles psychiatriques vers une prise en charge médicale*

Comparé aux autres domaines de la vie en détention, l'accès aux soins médicaux, psychiatriques et la prise en charge de la dépendance suscitent une insatisfaction majoritaire mais paraissent un peu moins alarmants (six détenus insatisfaits sur dix). **L'accès aux soins psychiatriques est un des sujets de préoccupation majeur des magistrats et des surveillants.** Il y a un formidable consensus entre tous les répondants pour :

- **Transférer systématiquement en milieu hospitalier spécialisé les détenus souffrant de graves troubles psychiatriques** (60 % des détenus notamment)



*Une préparation à la sortie jugée insuffisante par l'ensemble des acteurs et des détenus qui ont du mal à s'extirper d'impératifs économiques à court terme*

De manière générale, l'ensemble des répondants (personnels de l'administration pénitentiaire y compris) s'accordent à dire que **la préparation à la sortie de prison est insuffisante**. Il s'agit même de l'une de leurs premières raisons d'insatisfaction. Ainsi, 55 % des détenus la citent comme une action prioritaire et 86 % approuvent le fait de « proposer à tout détenu qui en fait la demande un parcours de qualification professionnelle par le biais d'une formation, d'une activité d'insertion ou d'un emploi ». Ils rejoignent en cela les autres acteurs du monde carcéral. Les travailleurs sociaux mettent particulièrement l'accent sur le respect du code du travail en prison.

Cette préoccupation très consensuelle s'accompagne chez les détenus d'une vision plus directement liée à la crainte de la pauvreté, en prison et en dehors. Ainsi, ils sont nombreux à demander que le travail en prison soit rémunéré dans les mêmes conditions que le travail à l'extérieur (70 % citent cette attente comme prioritaire, 87 % l'approuvent). De même, les détenus insistent sur la nécessité d'apporter une rémunération au suivi d'un enseignement ou d'une formation en prison.

Enfin, une fois sortis, ils s'imaginent avant tout avoir recours aux dispositifs d'urgence auxquels ils réclament un accès élargi (attente prioritaire pour 45 % des détenus et attente partagée par 79 % des détenus) plutôt que pouvoir poursuivre une formation commencée en prison comme l'espèrent avant tout les familles ou les avocats.

*La prévention du suicide, une préoccupation des détenus à prendre davantage en compte ?*

Sans l'évoquer forcément de façon spontanée, les personnes détenues semblent se sentir extrêmement fragiles face à cet acte désespéré. La prévention des suicides fait, en effet, partie des trois premiers domaines d'insatisfaction des détenus et notamment des personnes placées en détention provisoire (respectivement 79 % et 84 % d'insatisfaits) alors qu'elle n'apparaît en moyenne qu'en 11<sup>ème</sup> position pour les autres catégories (sur les 17 domaines évoqués).

L'ensemble des acteurs, détenus y compris, estiment qu'il faut avant tout apporter un soutien psychologique lors des moments à risque (incarcération, procès, etc.) et améliorer la formation du personnel en la matière. Les détenus redoutent plus particulièrement **les placements au quartier disciplinaire des personnes présentant un risque suicidaire** (44 %).

*Des personnels mobilisés sur la question du manque d'effectifs et de moyens*

Les détenus et l'ensemble des acteurs du monde pénitentiaire sont d'accord pour dénoncer les conditions insatisfaisantes d'exercice des personnels de l'administration pénitentiaire (66 % d'insatisfaits chez les détenus). Il s'agit de l'une des préoccupations essentielles de ces personnels - et prioritaire des surveillants. Pour améliorer les conditions d'exercice du métier des personnels de l'administration pénitentiaire, il faut avant tout :

- **Augmenter le nombre de travailleurs sociaux** (selon 46 % des détenus et la majorité des autres intervenants, surveillants exceptés). Les surveillants réclament pour leur part l'augmentation de leurs effectifs (176/262).

Par ailleurs, l'ensemble du personnel pénitentiaire est la catégorie qui a le plus mis en avant le besoin d'augmenter les moyens de l'administration pénitentiaire notamment pour les services médicaux et psychiatriques (SMPR et UCSA<sup>1</sup>).

*La nécessité de développer le travail en commun des intervenants extérieurs, des travailleurs sociaux et des surveillants*

Une idée revient de façon transversale dans les différents thèmes abordés qui est de faire davantage travailler en commun l'ensemble des acteurs du monde pénitentiaire.

Outre le fait d'augmenter le nombre de travailleurs sociaux, les détenus aimeraient en effet que la collaboration entre le personnel de surveillance et les travailleurs sociaux soit renforcée pour favoriser les démarches de réinsertion des détenus (45 % de citations).

Il en est de même pour l'intervention de personnes extérieures. C'est en faisant travailler ensemble les personnels de l'administration pénitentiaire et les intervenants extérieurs qu'on améliorera au mieux l'intervention de ces derniers selon les détenus (58 % de citations).

---

<sup>1</sup> Services Médico-Psychologiques Régionaux et Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires

**Une volonté de voir changer le regard de la société sur le détenu et de mobiliser la classe politique**

*Développer les alternatives à l'incarcération*

62 % des détenus jugent que les alternatives à l'emprisonnement ne sont pas assez développées et souhaitent de nombreuses réformes dans ce sens comme la limitation des durées de placement en détention provisoire (76 %), le recours au contrôle judiciaire (76 %) et de l'aménagement systématique des peines (70 %). Le constat d'un trop faible développement des peines alternatives à l'emprisonnement est partagé par l'ensemble des catégories de répondants surveillants et magistrats compris.

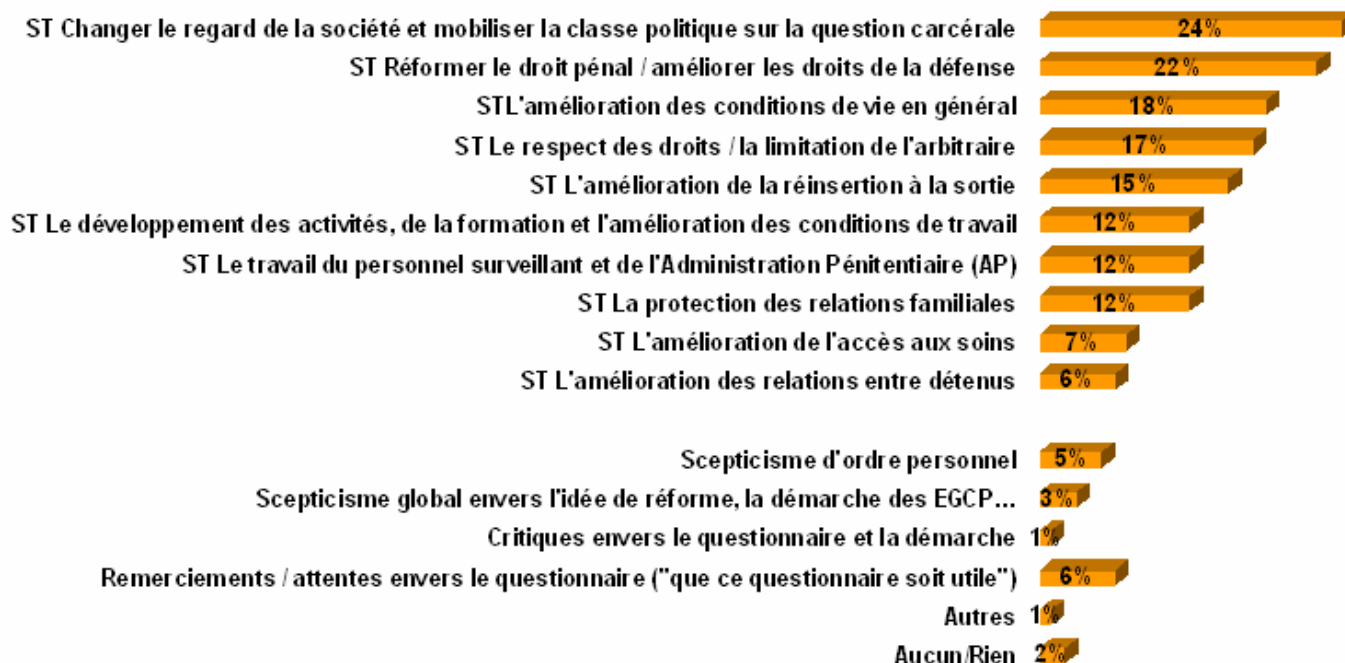
En fin de questionnaire, deux questions appelaient les répondants à un commentaire libre, la première sur les aspects jugés les plus inacceptables des conditions de détention, la seconde sur ce qu'ils attendaient d'une réforme des prisons.

On retrouve dans les réponses à ces deux questions, l'idée d'une réforme en profondeur. Ainsi, plus d'une remarque spontanée sur cinq se réfère à un souhait de voir évoluer le droit pénal (22 %) qu'il s'agisse de demander davantage d'aménagement de peines (10 %), davantage d'alternatives à l'emprisonnement (6 %) ou la limitation du recours et de la durée de la détention provisoire (4 %). La réforme attendue des prisons semble ainsi passer par la réforme du droit pénal.

**Attentes des détenus quant à une réforme des prisons**

*Questions : Qu'attendez-vous d'une réforme des prisons ?*

*(Question ouverte – Les réponses recueillies spontanément font l'objet d'une codification à posteriori)*



*Changer le regard de la société sur les détenus*

Plus généralement, les réponses des détenus à la première question se font l'écho de leurs nombreuses difficultés quotidiennes évoquées précédemment : les mauvaises conditions de vie (43 %), le sentiment d'arbitraire (23 %), le manque de relation avec les familles (20 %), le manque d'activités (19 %).

En se projetant dans l'avenir à travers leurs réponses à la question de leurs attentes quant à la réforme des prisons, les détenus vont plus loin encore : la plupart d'entre eux déclarent souffrir du regard porté par la société sur eux et espèrent une évolution globale des mentalités afin qu'on leur offre de réelles possibilités de réinsertion (16%). Pour nombre d'entre eux, ils interpellent par leurs réponses à ce questionnaire, le politique, le législateur et les institutions afin d'accélérer les réformes (12% citent d'ailleurs la nécessité de mobiliser la classe politique) et d'améliorer la condition carcérale en France.

**BVA, Département Opinion**

## Annexe : QUI a répondu à la consultation ?

### PROFIL DES REpondANTS AUX 5000 QUESTIONNAIRES DE DETENUS TRAITES

La structure des répondants à la consultation, très proche de celle de l'ensemble des détenus, a été par ailleurs redressée sur la structure de la population carcérale réelle, en termes de type de lieu de détention, de statut de détention et de longueur de la peine effectuée.

		<i>En effectif</i>	<i>% de répondants</i>	<i>% dans la population carcérale</i>
<i>Statut de détention</i>	Prévenu(e)	1560	32%	32%
	Condamné(e)	3256	68%	68%
	Non précisé	184	-	-
<i>Type de lieu de détention</i>	Maison d'arrêt / QMA	3320	70%	69%
	Maison centrale /QMC	186	4%	3%
	Centre de détention QCD	1175	25%	27%
	Centre de semi-liberté	29	1%	1%
	Autres / Non précisé	290	-	-
<i>Longueur de la peine (pour les personnes condamnées)</i>	Moins de 6 mois	368	12%	14%
	De 6 mois à moins d'un an	401	13%	17%
	De 1 à moins de 3 ans	629	20%	22%
	De 3 à moins de 5 ans	376	12%	12%
	<b>ST Moins de 5 ans</b>	<b>1774</b>	<b>56%</b>	<b>64%</b>
	De 5 à moins de 10 ans	560	18%	15%
	Plus de 10 ans	848	27%	20%
	<b>ST Plus de 5 ans</b>	<b>1408</b>	<b>44%</b>	<b>36%</b>
Non précisé	74	-	-	

**PROFIL DES REpondANTS AUX 5000 QUESTIONNAIRES TRAITES DES DETENUS  
(SUITE)**

		<i>En effectif</i>	<i>% de répondants</i>	<i>% dans la population carcérale</i>
<i>Région pénitentiaire</i>	Paris	994	20%	22%
	Lille	811	16%	14%
	Marseille	602	12%	12%
	Rennes	537	11%	8%
	Bordeaux	498	10%	8%
	Strasbourg	438	9%	7%
	Lyon	412	8%	9%
	Dijon	307	6%	6%
	Toulouse	290	6%	7%
	Outre Mer	96	2%	7%
	Non précisé	15	-	-
<i>Sexe</i>	Homme	4644	95%	96%
	Femme	222	5%	4%
	Non précisé	134	-	-
<i>Age</i>	Moins de 18 ans	29	1%	2%
	18 - 24 ans	882	19%	26%
	25- 29 ans	831	18%	18%
	30-39 ans	1200	26%	26%
	40-49 ans	963	21%	17%
	50 et plus	786	17%	11%
	Non précisé	309	-	-

**PROFIL DES REpondANTS AUX 2171 QUESTIONNAIRES EN LIGNE TRAITES**

<i>Statut des répondants</i>	<i>Nombre de répondants</i>
<b>Personnel de l'administration pénitentiaire</b>	<b>603</b>
Dont personnel de direction	33
Dont personnel administratif	26
Dont personnel de service social	260
<i>Conseiller d'insertion et de probation</i>	196
<i>Assistant de service social</i>	29
Dont personnel de surveillance	262
<i>Corps d'encadrement et d'application</i>	196
<i>Personnels de commandement</i>	30
<b>Intervenants extérieurs*</b>	<b>509</b>
Dont visiteur de prison	101
Dont aumônier	34
Dont enseignant	52
<b>Membres de la famille d'un détenu</b>	<b>397</b>
<b>Avocats</b>	<b>283</b>
Dont avocat pénaliste	143
<b>Personnel médical</b>	<b>150</b>
<b>Magistrats</b>	<b>132</b>
Dont juge de l'application des peines	44
<b>Autre**</b>	<b>97</b>

\* Les autres intervenants extérieurs sont pour la plupart des correspondants et membres d'une association d'aide aux détenus

\*\* Les autres participants sont pour la plupart d'anciens détenus

**PROFIL DES REpondants AUX 2171 QUESTIONNAIRES EN LIGNE TRAITES  
(SUITE)**

**Sexe**

Homme	725
Femme	924
Non précisé	522

**Age**

18 - 24 ans	103
25 - 34 ans	476
35 - 49 ans	607
50 - 59 ans	431
60 ans et plus	89
Non précisé	465

**Régions pénitentiaires**

Paris	375
Lyon	236
Marseille	186
Rennes	170
Lille	126
Strasbourg	105
Bordeaux	101
Toulouse	71
Dijon	62
(Non précisé)	739

**Nombre d'année au contact de l'univers carcéral**

Moins de 2 ans	228
De 2 à 5 ans	603
De 6 à 9 ans	283
10 ans et plus	645
(Non précisé)	412